Date de mise à jour : 2008-06-05

Mécanicienne-machiniste Mécanicien-machiniste

Classe: 13

Description de la fonction

Rôle principal

Le rôle principal et habituel consiste à effectuer des travaux de fabrication, d'entretien, d'ajustement, de modification, de réparation et d'installation de pièces, machines, équipements mécaniques et outillages.

Attributions caractéristiques

- 1. Identifie et localise les défectuosités à corriger. Lit et interprète des plans et devis. Fait des schémas, dessins ou croquis nécessaires à la réalisation des pièces. Fabrique des gabarits et des matrices.
- 2. Installe, démonte, répare, modifie, remonte, balance, calibre, aligne et nettoie des équipements mécaniques, systèmes et machines. Remplace les pièces défectueuses et change des filtres.
- 3. Vérifie, lubrifie, graisse et entretient des moteurs, des systèmes de ventilation, des pompes, des compresseurs, etc.
- 4. Fabrique, usine, adapte, répare, rectifie, alèse, meule, ajuste des pièces en utilisant des tours et des machines-outils ou autre outil de même nature. Procède à leur installation et à leur ajustement sur les instruments ou les équipements requis.
- 5. Fait des travaux de soudure et effectue des coupes au chalumeau. Effectue le traitement thermique des matériaux.
- 6. Perce des ouvertures dans les murs et les planchers ou toute autre surface.
- 7. Communique avec les personnes concernées, visite les lieux et fournit une évaluation du travail à accomplir. Voit à se procurer le matériel.
- 8. Manipule, transporte, règle, ajuste et utilise la machinerie, les outils, les équipements et les matériaux appropriés, voit à leur entretien et à la propreté des lieux de travail.
- 9. Complète différents formulaires et rédige les rapports relatifs à son travail.

Note

Les tâches mentionnées reflètent les éléments caractéristiques de la fonction identifiée et ne doivent pas être considérées comme une énumération exhaustive de toutes les exigences occupationnelles inhérentes.

Qualifications requises

Scolarité

D.E.P. dans un champ de spécialisation appropriée.

Expérience

Trois (3) années d'expérience pertinente.